

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Décret du 5 octobre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'offre de soins

NOR : SPRZ2228268D

Le Président de la République,

Sur le rapport de la Première ministre et du ministre de la santé et de la prévention,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-271 du 15 mars 2010 modifié portant organisation de la direction générale de l'offre de soins ;

Vu le décret n° 2022-835 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la prévention ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Mme Marie DAUDÉ est nommée directrice générale de l'offre de soins, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Art. 2. – La Première ministre et le ministre de la santé et de la prévention sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 octobre 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

La Première ministre,

ÉLISABETH BORNE

*Le ministre de la santé
et de la prévention,*

FRANÇOIS BRAUN